



## **PRIORITÉS D'INTERVENTION POUR L'ANNÉE 2021-2022**

- 1. Assurer le maintien et l'évolution dynamique de l'aménagement du territoire et son développement.**
- 2. Soutenir le développement des entreprises par des services professionnels adaptés aux besoins et réalités du milieu des affaires.**
- 3. Favoriser le développement des communautés et la réalisation de projets structurants, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental.**
- 4. Participer à la promotion touristique et culturelle de la Beauce.**
- 5. Favoriser le développement de partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional.**